



Communiqué de presse

Date: 19.01.2021

Enfin, c'est en bus qu'il arrive à importer illégalement de la viande en Suisse

Persistants, c'est ainsi qu'il faut décrire deux ressortissants portugais, qui samedi dernier s'y sont pris à trois reprises pour introduire illégalement un peu moins de 20 kilogrammes de viande en Suisse. Amendé deux fois à la suite à la douane, l'homme, à qui la marchandise appartenait, a trouvé un subterfuge pour essayer de parvenir à ses fins. Or, une patrouille de l'Administration fédérale des douanes (AFD) l'a intercepté une dernière fois avec son comparse à l'intérieur du territoire suisse.

Lors d'un contrôle ponctuel à la douane de Mategnin, samedi 16 janvier 2021 vers midi, les collaborateurs de l'AFD ont procédé au contrôle de deux Portugais, le conducteur, âgé de 50 ans, et son passager, âgé de 44 ans et domicilié en Suisse, à bord d'un véhicule immatriculé en France. Ils ont découvert que ces personnes transportaient 19,8 kilogrammes de viande. Le passager a été amendé pour ne pas avoir déclaré la marchandise dont il était propriétaire. Ne voulant pas s'acquitter des droits de douane pour importer la viande en Suisse, le passager est retourné en France avec la marchandise, accompagné par le conducteur.

Deux douanes en voiture, la troisième en bus

C'est 45 minutes plus tard que les deux personnes se sont présentées à la douane de Ferney-Voltaire, où elles ont à nouveau été contrôlées. Amendé encore une fois pour ne pas avoir déclaré qu'il importait de la marchandise et comme il refusait à nouveau de payer les droits de douane, le passager a affirmé encore une fois vouloir réexporter la marchandise en France. Ces deux personnes se sont pourtant retrouvées une troisième fois devant les collaborateurs de l'AFD. C'est une patrouille qui les a interceptées à l'intérieur du territoire suisse. Le conducteur du véhicule et son passager s'y étaient retrouvés après que le premier était repassé par la douane de Mategnin en voiture sans la marchandise tandis que le second avait pris un bus de ligne pour traverser la frontière avec la viande. Une troisième amende a été infligée à ce dernier et la marchandise a été retenue. Connu pour avoir tenté d'importer de la viande l'année passée déjà, il a dû se délester à cette occasion d'un montant s'élevant au total

Communiqué de presse

à plus d'un millier de francs.

Un nouveau nom et un nouveau profil professionnel pour l'AFD

Le contrôle des marchandises, des personnes et des moyens de transport en fonction de la situation et des risques fait partie du mandat de l'AFD. Celle-ci se trouve actuellement en phase de transformation pour devenir le futur Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Cette transformation débouchera sur la création d'un nouveau profil professionnel. La campagne de recrutement a déjà commencé. Plus d'infos sur notre [page dédiée](#). À l'avenir, l'AFD sera encore mieux en mesure d'assurer une sécurité globale pour la population, l'économie et l'État à la frontière.

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole pour la Suisse romande
058 462 67 43, medien@ezv.admin.ch